



Paris, le 18 mars 2019

Toutes et tous en grève le 19 mars 2019 !

En Algérie, cela fait un peu plus de dix jours que la rue se mobilise d'une colère pacifique, qui s'exprime surtout de manière forte chez les jeunes et les femmes depuis l'annonce de la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat consécutif. Sous la pression de dizaines de milliers de personnes qui manifestent dans tout le pays, le clan Bouteflika a finalement été obligé d'annoncer le renoncement de son candidat tout en repoussant à une date sine die la tenue des élections présidentielles.

Au sein d'une population dont la moitié a moins de 30 ans et n'a connu que lui, les algérien.ne.s réclament un nouveau président, la fin d'un système corrompu et pour cela, poursuivent leur mobilisation dans la rue pour la mise en place d'un réel processus démocratique. Peu de perspectives politiques alternatives s'offrent au peuple algérien, l'opposition étant laminée par des décennies de verrouillage politique.

A la veille des élections européennes, le gouvernement français ne s'exprime pas, alors que la population algérienne est fortement mobilisée. Il semble craindre une instrumentalisation de la part de l'extrême droite d'une hypothétique immigration massive.

A l'inverse du silence assourdissant dont fait preuve le gouvernement français concernant les mouvements populaires en Algérie, les diplomatie française et américaine, entre autres, ont reconnu la légitimité de l'auto-proclamé président Guaido. Dans un Venezuela asphyxié économiquement, la recherche des biens de première nécessité accapare l'attention de la population qui souffre chaque jour des conséquences de l'interminable crise économique. La situation du pays offre aux Etats-Unis la possibilité de mettre à mal l'héritage de l'indépendance politique et économique de ce pays et de mener sa traditionnelle politique impérialiste dans un état d'Amérique du Sud qui lui résistait.

Par ailleurs, plus de sept ans après le mouvement de contestation de 2011, à laquelle le régime Syrien de Bachar El-Assad a répondu par la voie des armes, la guerre a dévasté le pays et a fait plus d'un demi-million de mort.e.s. La France, opposée jusqu'ici au retour des jihadistes français.e.s détenu.e.s par les Kurdes en Syrie, n'exclut plus leur rapatriement de crainte qu'ils ou elles ne s'évanouissent dans la nature à la faveur du retrait américain de Syrie. Parmi eux, une

centaine d'enfants sont aussi détenus dans des conditions extrêmement précaires. Aucun n'a choisi de naître en zone de guerre ou d'y être emmené, ils sont objets du choix des adultes. Des voix s'élèvent contre leur rapatriement, alors qu'ils sont des victimes de guerre, ils sont présentés comme de futurs terroristes en puissance. Le SNPES-PJJ/FSU a signé un appel à leur rapatriement dans les meilleurs délais. La protection de l'enfance dont la PJJ fait partie est chargée de l'accueil de ces enfants. Il est, pour nous, absolument nécessaire que tous les moyens soient mis en œuvre pour accueillir les enfants et leur famille, dans les meilleures conditions, et sans discrimination.

A une politique d'accueil humaniste, le gouvernement français, considérant les migrant.e.s comme une population dangereuse, préfère adopter des lois liberticides et répressives.

Continuant son tri inique entre mineur.es et jeunes majeur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, il crée par un décret en date du 31 janvier 2019 un fichier biométrique qui induit une collaboration entre les services sociaux des départements et les préfetures et facilite l'exclusion des jeunes reconnu.e.s majeur.e.s, voire leur expulsion du territoire. Le collectif JU-JIE, dont fait partie le SNPES-PJJ/FSU, organise une journée nationale le 23 mars 2019 pour envisager les modalités de riposte.

Dans l'objectif de casser les mobilisations, le parlement a adopté dans l'urgence la loi dite anti-casseurs, particulièrement liberticide, qui entrave gravement le droit de manifester. De plus, les violences policières n'ont jamais été aussi fortes que lors des mouvements lycéens et des manifestations des gilets jaunes. Ces derniers se sont invités sur la scène politique sans que le gouvernement ne l'ait anticipé. Des centaines de femmes gilets jaunes ont manifesté dans plusieurs villes de France. Population souvent silencieuse, dans une grande précarité économique, elles sont de plus en plus nombreuses. De tous âges et de toutes conditions sociales, elles expriment le ras le bol de leur quotidien. Ce samedi 9 mars, lendemain de la journée internationale des droits des Femmes, a été l'occasion d'une grande manifestation pour les droits des femmes, à l'appel des femmes gilets jaunes, des gilets roses (assistantes maternelles) contre la réforme de l'assurance chômage et du Collectif National des Droits des Femmes regroupant des organisations syndicales dont la FSU et le SNPES-PJJ et des associations féministes.

La mise en place du grand débat n'a pas arrêté la marche en avant de ce gouvernement sur ses pseudo-réformes contre l'avis de la majorité des citoyen.ne.s : Projet de Loi Justice, réforme de la Fonction Publique, réforme à l'Education Nationale... Il ne s'agit que d'une opération de communication et d'une consultation de façade.

Dans la Fonction Publique, la Réforme dite « *loi de transformation de la Fonction Publique* » prévoit la suppression de 120 000 emplois. Cette réforme d'ampleur est le fruit d'un programme politique après une année entière de pseudo-concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Concernant les instances de dialogue social, cette réforme entraînerait la suppression de la quasi totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une diminution du nombre des CHSCT en les fusionnant avec les Comités Techniques. Les agents n'auraient plus de représentant.e.s pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des

erreurs de l'administration, remettant en cause le principe de l'égalité de traitement concernant la mobilité et l'avancement.

La disparition des CHSCT entraverait le contrôle par les représentant.e.s des personnels des obligations de l'administration en matière de santé et de sécurité au travail.

Le projet élargit également les possibilités de recours à des contractuel.le.s, alors qu'ils et elles représentent déjà 17% dans la Fonction Publique.

Face à ces attaques sans précédent, dont les femmes seront les premières victimes, les organisations syndicales de la Fonction Publique ont décidé de boycotter les instances de dialogue social et demandent que le projet de loi soit retiré. Elles appellent les agents du secteur public comme du privé à être en grève et à se mobiliser le 19 mars prochain.

Dans la même logique libérale, le projet de loi de Programmation et de Réforme de la Justice porté par la Ministre a été adopté en catimini par l'Assemblée Nationale le 19 février 2019. Alors qu'il est présenté comme un « *grand texte du quinquennat Macron* », issu des chantiers de la Justice, il a été validé par 31 voix pour et 11 contre sur 577 député.e.s.

Le SNPES-PJJ/FSU s'est opposé à ce projet de loi et a toujours défendu l'idée d'une Justice proche des usager.e.s et progressiste.

La Garde Des Sceaux, par ce vote de la Loi, a donc obtenu l'habilitation de réformer la justice des enfants par voix d'ordonnance et de créer un code pénal des mineur.e.s, abrogeant ainsi l'ordonnance de 1945.

Si le texte n'est pas encore dévoilé, la création programmée des 20 nouveaux centres fermés, ainsi que tout ce qui se met en place au sein de la PJJ, notamment par le biais des expérimentations, la MEAJ...ne vont pas dans le sens d'une remise en cause des politiques répressives actuelles et de la logique de l'enfermement, contrairement à ce que prétend la ministre. Ces orientations de la PJJ illustrent bien une volonté de notre administration d'un renforcement du recentrage au pénal, au détriment des notions de protection et d'éducation. Pour preuve, le choix a été fait de créer ou d'abonder des Services d'Investigation Educative au sein du secteur associatif habilité pour mettre en œuvre les MJIE, plutôt que de donner des moyens supplémentaires aux unités de milieu ouvert. L'objectif de la PJJ, sans qu'il ne soit clairement affiché, est de recentrer les missions autour des mesures de probation, de contrôle. A ce titre, la MEAJ démontre bien cette volonté, l'insertion est en effet vue sous le prisme de la probation, bien qu'elle soit présentée comme une mesure éducative.

C'est encore sous le versant de la répression qu'est envisagé l'hébergement à la PJJ avec la création des nouveaux centres fermés. Ceux-ci seront alors plus nombreux que les unités d'hébergement éducatif. Par la mise en place des « *Etats Généraux* » de l'hébergement, la DPJJ affiche sa volonté de repenser la question du placement. Nous sommes inquiet.e.s que cette réflexion ne fasse que renforcer l'idée que les centres fermés sont des lieux de placement éducatif au même titre que les UEHC et qu'ils deviennent le modèle de référence de placement. La philosophie de l'hébergement est ainsi transformée par les politiques annoncées.

Ainsi, la justice se montre de plus en plus répressive envers les enfants, le déferrement qui faisait figure d'exception est devenu, depuis une dizaine d'années, une procédure courante. Il s'agit maintenant de la première porte d'entrée vers un placement, confirmant l'idée du placement sanction et mettant en exergue les politiques répressives du parquet. Cela contribue à l'aggravation des décisions, à l'augmentation des contrôles judiciaires et par ricochet de l'enfermement des mineur.e.s. Au 1^{er} février 2019 : 876 mineur.e.s incarcéré.e.s dont 685 prévenu.e.s.

Dans la même ligne que la pseudo-consultation dans le cadre du grand débat et des chantiers de la Justice, la Garde des Sceaux propose aujourd'hui aux professionnel.le.s de la protection de l'enfance et de la PJJ de répondre à un questionnaire dont l'objectif est l'abrogation de l'ordonnance de 1945. Celui-ci est orienté et ne fait que mettre en avant les projets de l'administration.

Ces orientations politiques portées par la ministre et la DPJJ auront des conséquences sur les missions, les pratiques professionnelles et les conditions de travail des agents.

Sur le plan statutaire également, les projets de l'administration ne sont pas à la hauteur des attentes des professionnel.le.s.

Concernant la situation de la filière administrative et technique, le projet du secrétariat général, décliné dans son plan RH, ne connaît aujourd'hui aucune avancée. La transformation de 300 postes de AA en SA semble au point mort, alors que nous avons reçu de nombreux courriers de collègues dans le cadre de la campagne lancée par le SNPES-PJJ/FSU pour la reconnaissance d'un statut à hauteur des fonctions exercées. De même, le faible taux d'AA promu à la PJJ sur le tableau d'avancement démontre que la gestion par le Secrétariat Général des corps communs est venue dégrader la situation de ces collègues en terme d'avancement et de mobilité.

Aujourd'hui, les adjoint.e.s techniques ne bénéficient d'aucune perspective d'évolution dans leur carrière à la PJJ. En effet, il n'existe pas de catégorie A ou B alors que les métiers évoluent et que les missions se diversifient. Le SNPES-PJJ/FSU revendique la création d'une filière technique allant de la catégorie C à la catégorie A à la PJJ, comme cela existe ailleurs dans la Fonction Publique.

Nous devons désormais exiger une audience auprès de la DPJJ en présence du Secrétariat Général, afin de porter nos revendications statutaires et d'avancement pour la filière administrative et technique.

Concernant la situation des RUE, le 28 novembre dernier, lors du Comité Technique Ministériel, sous la pression de la mobilisation des personnels soutenue par l'intersyndicale SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ, l'administration a reculé sur la mise en place de son projet de «statut au rabais» des futurs cadres éducatifs.

Le projet qui sera présenté au CTM du 16 avril 2019 reste identique au précédent, sans reconnaissance du niveau d'expertise et de responsabilité des RUE. Ce projet ne propose toujours aucune avancée concernant les grilles indiciaires et l'administration pense pouvoir satisfaire les personnels en jouant sur l'indemnitaire et l'avancement. Il est indispensable de poursuivre la mobilisation à l'approche du CTM.

Concernant le statut ministériel des psychologues, il n'y a pas eu de retour du projet qui est entre les mains de la DGAFP. Cette situation a pour effet de bloquer l'avancement des collègues, au mépris de leurs droits. Dans tous les cas, ce nouveau statut risque de mettre en péril les spécificités du métier de psychologue à la PJJ.

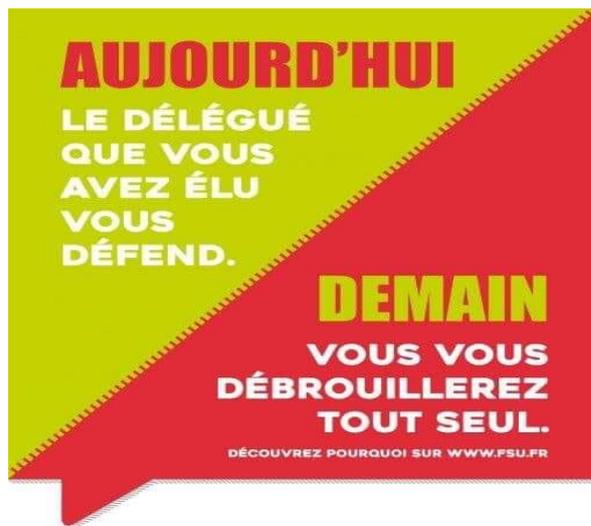
La situation des professeur.e.s techniques à la PJJ reste préoccupante suite aux attermoissements de la direction quant à leur devenir. La conséquence directe de cette gestion est l'absence d'avancement pour ces collègues depuis plus de deux ans.

LE SNPES-PJJ/FSU APPELLE :

- à être massivement en grève et à participer aux actions le 19 mars prochain dans le cadre d'un appel public/privé pour la défense de la Fonction Publique, des acquis sociaux, d'une véritable revalorisation salariale et le maintien de services publics de proximité.
- à participer au stage intersyndical Femmes qui se déroulera les 21 et 22 mars prochains.
- à signer massivement l'appel pour le retour des enfants français détenus en Syrie.
- à faire de l'hébergement une question prioritaire en allant à la rencontre des équipes et à en débattre dans les comités régionaux.
- à poursuivre la campagne contre la création des vingt nouveaux centres fermés.
- à s'appuyer sur le questionnaire de la ministre dans les équipes pour échanger sur les orientations de la PJJ.
- à signer la pétition en ligne contre la réforme de l'ordonnance de 45 telle qu'elle est annoncée.
- à relayer la campagne visant l'intégration des adjoint.e.s administratif.ve.s dans le corps des secrétaires administratif.ve.s.
- à poursuivre la mobilisation sur la question statutaire de la filière socio-éducative.



**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

